



# Règlement 2006



Cette formule de promotion KTM a pour objet de permettre au plus grand nombre d'appréhender la compétition moto en général et la discipline du Supermotard en particulier, et ce, à moindre frais. En parallèle, elle se veut révélatrice de jeunes talents.

Le **TROPHÉE KTM SUPERMOTARD** se déroulera sur certaines courses du Championnat de France de Supermotard .

## ARTICLE 1 – ORGANISATION

**KTM-SPORTMOTORCYCLE FRANCE**, filiale de KTM SPORMOTORCYCLE AG, en partenariat avec la société **ABC Communication**, promoteur du Championnat de France de Supermotard organise le Trophée KTM pour la saison sportive 2006. Celui-ci est placé sous l'égide de la FFM et bénéficie de l'aide logistique de chaque moto club organisateur de l'épreuve concernée. Le personnel de ABC Communication assurera la gestion et l'assistance administrative et technique de chaque épreuve à l'espace d'accueil et de rencontre du **TROPHÉE KTM SUPERMOTARD**.

## ARTICLE 2 – MOTOS ADMISES

Les modèles **660 SMC 2005 et 2006 et 625 SMC 2005 et 2006** commercialisés par KTM France et vendus par son réseau officiel, sont admis à participer, en priorité, au **TROPHÉE KTM SUPERMOTARD** (les modèles 660 SMC et 625 SMC 2004 seront admis s'il reste des places disponibles). Ces modèles devront respecter la philosophie du Trophée et rester le plus proche de leur configuration d'origine et n'intégrer que les modifications admises par le règlement du Trophée. Et ce, dans les règles techniques définies ci-après et en conformité avec le règlement technique du Championnat de France de Supermotard. Les fonds de plaque de ces motos seront de couleur jaune avec numéros noirs. Les numéros de course seront attribués à l'année à partir de la première épreuve. Toutes les motos devront être présentées aux contrôles administratifs et techniques de chaque épreuve le vendredi après-midi de 14 à 20 h ou le samedi matin de 7 à 9h30 exclusivement, conformément au règlement FFM SUPERMOTARD.

## ARTICLE 3 – PILOTES ADMIS

Le Trophée est accessible à partir de 16 ans. Seuls les pilotes titulaires d'une licence nationale seront admis. **Pour être admis au Trophée KTM 2006, chaque pilote devra participer à au moins 2 des 6 courses prévues. Il devra retourner avec son formulaire d'inscription au Trophée les bulletins d'inscription aux différentes épreuves du Championnat de France Supermotard, accompagnés des droits d'engagement correspondant afin de valider son inscription.**

Les 15 premiers pilotes du classement SM 650, et/ou SM 450 de ces trois dernières années (2005, 2004, 2003) ainsi que le vainqueur des Trophées KTM Supermotard 2002, 2003, 2004 et 2005 ne seront pas admis. Tout comme les pilotes enduro inscrits en catégorie Inter, les pilotes de motocross niveau Elite et les pilotes issus du Championnat de France Open/SBK (les 10 premiers SBK, Supersport, 125 et 250 cm3 des trois saisons écoulées). Tout autre pilote qui échapperait à ces critères mais qui apparaîtrait comme susceptible d'intégrer cette liste de notoriété, verrait sa candidature examinée conjointement par KTM France et ABC Communication. Les deux parties se réservent le droit de refuser l'inscription d'un pilote sans avoir à fournir d'explications à l'intéressé.



#### ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS

Les droits d'engagement à cette formule de promotion s'élève à **200 €** et doivent être adressés à **ABC COMMUNICATION**. Pour ce faire, un règlement par chèque à l'ordre de FULL GAZ TEAM sera exigé. Outre l'enregistrement effectif de l'inscription au Trophée KTM, ce paiement comprend :

- **Remise de 5 %** sur les modèles 660 SMC et 625 SMC 2006 et **remise de 10 %** sur les modèles 660 SMC et 625 SMC 2005 (dans la limite des stocks disponibles)
- **Un week-end de stage de pilotage KTM\*** animé par Gilles SALVADOR sur le circuit de BELMONT sur RANCE (12 - Aveyron) les 27 et 28 mai.
- **Dotation générale** précisée et retournée à réception de l'engagement.
- **Tarifs préférentiels** sur les pièces "PowerParts" et "PowerWear" (selon grille de commande envoyée lors de l'inscription). Des catalogues sont disponibles chez les distributeurs KTM.

*\*hors frais d'hébergement et de restauration*

Pour participer aux épreuves retenues pour le Trophée KTM SUPERMOTARD, les pilotes devront également acquitter des droits d'engagement des épreuves mentionnées **auprès des CLUBS Organisateurs et régler la somme de 90 €** (par course) par chèque bancaire, libellé à l'ordre du club organisateur. Le bulletin d'engagement complété et accompagné du règlement devra être adressé le plus tôt possible et au plus tard 15 jours avant la date de la manifestation à ABC COMMUNICATION, BP 322, 12203 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE Cedex (Tel 05.65.45.76.14). Passé ce délai, les droits d'engagement **seront majorés selon le règlement FFM 2006**.

Les vérifications administratives obligatoires pour chaque pilote auront lieu le vendredi après-midi de 14 à 20 h et le samedi matin de chaque course de 7h à 9h30 exclusivement, avec présentation de la licence et du permis de conduire ou C.A.S.M.

#### ARTICLE 5 – DEROULEMENT

Les pilotes seront répartis dans une ou deux séries selon le nombre d'engagés et la capacité d'accueil du circuit et sous la bienveillance du jury de l'épreuve.

Samedi matin et après-midi :  
Essais libres - Qualifications

Dimanche matin et après-midi :  
Warm Up et Finales (2)

1 ou 2 tours de chauffe minimum sera/seront effectués avant le départ de chaque course. Les positions sur la grille de départ pour les finales seront établies selon les chronos enregistrés lors de la séance d'essai qualificative.





### ARTICLE 6 – CLASSEMENTS

Le classement du Trophée KTM SUPERMOTARD sera établi à partir du classement de chaque Finale de chaque épreuve.

Le barème des points retenu pour chaque finale est le suivant :

1 <sup>er</sup>	25 points	6 <sup>ème</sup>	14 points	11 <sup>ème</sup>	9 points	16 <sup>ème</sup>	4 points
2 <sup>ème</sup>	22 points	7 <sup>ème</sup>	13 points	12 <sup>ème</sup>	8 points	17 <sup>ème</sup>	3 points
3 <sup>ème</sup>	20 points	8 <sup>ème</sup>	12 points	13 <sup>ème</sup>	7 points	18 <sup>ème</sup>	2 points
4 <sup>ème</sup>	18 points	9 <sup>ème</sup>	11 points	14 <sup>ème</sup>	6 points	19 <sup>ème</sup>	1 point
5 <sup>ème</sup>	16 points	10 <sup>ème</sup>	10 points	15 <sup>ème</sup>	5 points	20 <sup>ème</sup>	1 point

Le vainqueur du Trophée KTM SUPERMOTARD sera le pilote ayant marqué le plus de points au cours de la saison. Tous les résultats comptent, moins (X – 1). En cas d'ex æquo, c'est **le nombre de victoires** sur l'ensemble de la saison qui sera prépondérant et ensuite si besoin est, le **résultat** de la **dernière Finale** de la Saison.

### ARTICLE 7 - DOTATIONS

Les pilotes du Trophée KTM SUPERMOTARD pourront prétendre aux primes d'arrivée et aux dotations spécifiques au Trophée KTM comme suit :

#### Dotation financière :

1 <sup>er</sup>	150 €	4 <sup>ème</sup>	60 €
2 <sup>ème</sup>	110 €	5 <sup>ème</sup>	40 €
3 <sup>ème</sup>	90 €		

Ces dotations seront réglées et fournies par ABC COMMUNICATION, lors de chaque course et assurera la gestion des classements et podiums de chaque course du Trophée.

Un podium spécifique au Trophée KTM sera organisé pour chaque épreuve pour les 5 premiers, juste à l'arrivée de la 2<sup>ème</sup> Finale. Le podium sera établi au classement cumulé des 2 Finales (en cas d'ex æquo, le résultat de la 2<sup>ème</sup> Finale sera prépondérant). Les pilotes concernés devront être présent lors du Podium KTM (sous peine de pertes des primes d'arrivée).

Le détail des dotations des partenaires du Trophée sera adressé aux participants lors de leur inscription.

#### Dotation Finale :

En fin de saison, le lauréat se verra offrir une 660 SMC Modèle 2006 et le second une servante FACOM aux couleurs du Trophée.



## ARTICLE 8 – REGLEMENT TECHNIQUE

**ABC Communication et KTM France** ont désigné un **responsable technique** : Patrick FURA pour l'ensemble des courses du Trophée. Cette personne sera chargée de la parfaite application du règlement et de la conformité des motos utilisées en fonction des points techniques ci dessous.

### VERIFICATIONS :

Les opérations de vérification technique auront lieu le vendredi après-midi de 14 à 20 h et le samedi matin de 7 à 9h30 sur le lieu même de chaque course. Les motos devront répondre aux critères de sécurité exposés sur le règlement technique général du Championnat de France de Supermotard (voir annuaire FFM de l'année en cours), avec notamment le montage de récupérateurs de fluides.

### ROUES :

Les roues devront rester d'origine et recevoir obligatoirement des pneumatiques de marque Dunlop. Les références des modèles acceptés pour le Trophée vous seront transmis lors de votre inscription

### FREINS :

Les freins performants sont fortement conseillés. A cet effet, seul le système de freinage origine ou le kit freinage compétition commercialisé par KTM France sont admis. Le kit freinage compétition KTM du catalogue KTM PowerParts 2006, est disponible chez les distributeurs KTM. Pour les participants du TROPHEE KTM SUPERMOTARD, un prix préférentiel sera appliqué.

### MOTO :

La moto devra strictement garder son aspect d'origine (couleurs, décoration ...).

### MOTEUR :

Le moteur devra rester d'origine. La préparation moteur est interdite. Des contrôles moteurs seront effectués au cours de la saison.

### ECHAPPEMENT :

Seul l'échappement d'origine ou les lignes d'échappement présentées dans le catalogue KTM PowerParts 2006 sont admises.

### EQUIPEMENT :

Les pilotes devront porter une combinaison cuir une pièce (pas de doublure nylon), une protection dorsale homologuée, des gants type «route» ou «vitesse» et un casque intégral homologué. Les pilotes du Trophée bénéficieront d'une tarification préférentielle s'ils souhaitent acheter le Pack KTM présenté dans le catalogue KTM PowerWear 2006.

### PARTENARIAT :

Les pilotes devront obligatoirement apposer, conformément au plan de stickage, fournit à l'inscription :

- 1) sur leur moto, les autocollants des partenaires du Trophée KTM (précisé ultérieurement)
- 2) sur leur combinaison cuir, les écussons des partenaires du Trophée KTM (précisé ultérieurement)

Un équipement ou un marquage non conforme au règlement entraînera le déclassement de l'épreuve voire du Trophée en cas de récidive.





#### **ARTICLE 9 – CONTROLE DES EPREUVES ET RECLAMATIONS**

Chaque épreuve du Trophée sera placée sous le contrôle d'ABC Communication selon les règlements de la FFM. Les éventuelles réclamations seront formulées selon les règles définies dans l'annuaire FFM (règlement Supermotard) pour la partie sportive uniquement. Toute réclamation extra-sportive sera formulée auprès des promoteurs du Trophée.

#### **ARTICLE 10 – CALENDRIER : TOTAL DES 6 EPREUVES (NON DEFINITIF)**

- |                   |                         |
|-------------------|-------------------------|
| ▪ 22/23 avril     | VICHY – 03              |
| ▪ 10/11 juin      | LOHEAC – 35             |
| ▪ 5/6 août        | ALPE D'HUEZ – 38        |
| ▪ 26/27 août      | SAINT DIE – 88          |
| ▪ 17/18 septembre | LE MURET – 31           |
| ▪ 29/30 octobre   | ST LAURENT DE MURE – 69 |

#### **ARTICLE 11 – STAGE DE PILOTAGE**

Un stage de "glisse" avec Gilles Salvador est compris dans le prix de l'inscription. La durée est de 2 jours. Seul l'hébergement et la restauration seront à la charge des stagiaires, soit 75 € TTC.

Celui ci se déroulera sur le circuit de BELMONT sur RANCE (12) les 27 et 28 mai. Le nombre de stagiaires est limité aux 25 premiers inscrits.

#### **CONTACT :**

Pour le déroulement des épreuves du TROPHEE et toutes questions sur le TROPHEE lui-même :

#### **ABC COMMUNICATION**

Rue Gabriel Soulié – ZI des Gravasses  
BP 322  
12203 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE CEDEX  
Téléphone : 05 65 45 76 14  
Télécopie : 05 65 45 77 02  
Email : abc-supermot@wanadoo.fr